

AUX PERSONNES INTÉRESSÉES PAR LES PROJETS DE RÈGLEMENT NUMÉROS 6-A-9 (2019) ET 6-1-66 (2019) VISANT À AUTORISER LES MICRO-BRASSERIES ARTISANALES DANS LA ZONE PCV-405-1, AVIS EST DONNÉ DE CE QUI SUIT

1. Adoption des projets de règlement

Lors de la séance du conseil municipal tenue le 9 décembre 2019, le conseil a adopté, par résolution, les projets de règlement suivants :

- Projet de règlement numéro 6-A-9 (2019) intitulé «Règlement modifiant le Programme particulier d'urbanisme du secteur Central de la Ville de Coaticook».
- Premier projet de règlement numéro 6-1-66 (2019) intitulé «Règlement modifiant le règlement de zonage afin d'autoriser les micro-brasseries artisanales dans la zone PCV-405-1».

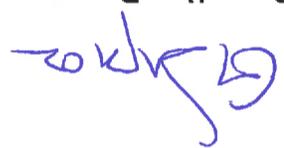
2. Assemblée publique de consultation

Conformément à l'article 123 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (RLRQ, c.A-19.1), une assemblée publique de consultation aura lieu le lundi, 13 janvier 2020 à 19 h 15 dans la salle du conseil située au 150, rue Child, à Coaticook. Au cours de l'assemblée publique, on expliquera les projets de règlement et on entendra les personnes et les organismes qui désireront s'exprimer.

3. Résumé du projet de règlement numéro 6-A-9 (2019) modifiant le programme particulier d'urbanisme du secteur Central

Ce projet de règlement a pour objet d'autoriser, dans le territoire d'affectation centre-ville, les micro-brasseries et micro-distilleries artisanales lorsqu'elles sont associées à un usage de restauration ou de bar. La délimitation de l'affectation centre-ville (C-V) est illustrée sur le croquis ci-joint.



Geneviève Dupras

La greffière,

Donné à Coaticook, ce 11 décembre 2019.

Je soussignée, Geneviève Dupras, greffière de la Ville de Coaticook, certifie que j'ai affiché une copie de l'avis public ci-contre près de la porte principale de l'hôtel de ville le 11 décembre 2019 en conformité à l'article 345 de la *Loi sur les cités et villes* et que cet avis a été publié sur le site internet de la Ville de Coaticook du 11 décembre 2019.

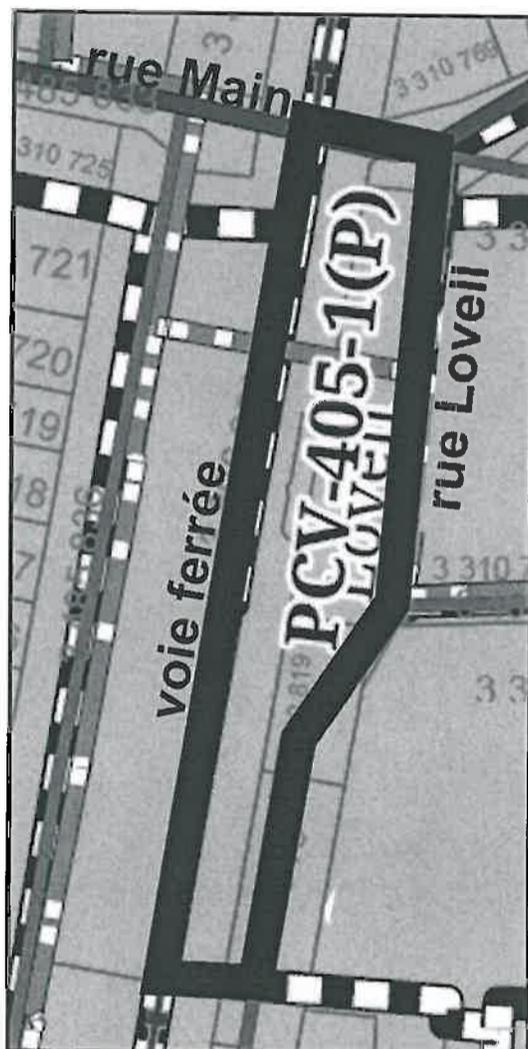
CERTIFICAT DE PUBLICATION

PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE COATICOOK



4. Objet du premier projet de règlement numéro 6-1-66 (2019) modifiant le règlement de zonage

Ce premier projet de règlement a pour objet d'autoriser, dans la zone PCV-405-1, les micro-brasseries et micro-distilleries artisanales lorsqu'elles sont associées à un usage de restauration ou de bar. La zone PCV-405-1 est localisée du côté ouest de la rue Lovell et comprend, notamment, le bâtiment de l'ancienne gare (voir croquis ci-joint). Ce premier projet de règlement contient une disposition propre à un règlement susceptible d'approbation référendaire.



5. Consultation des projets de règlement

Les projets de règlement sont disponibles pour consultation à l'hôtel de ville, situé au 150, rue Child, à Coaticook durant les heures régulières d'ouverture où tout intéressé peut en prendre connaissance.

DONNÉ à Coaticook ce 11^e jour du mois de décembre 2019.

La greffière,

Geneviève Dupras

